

# DELIBERATION DU BUREAU DU PÔLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 24 juin 2015

L'an deux mille quinze, le 24 juin, les représentants du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Pays du Lunévillois sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 17 Présents : 9
Votants : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
Pour : 9 Contre : Abstention :

**Etaient présents :**

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, M. GELLENONCOURT Laurent, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

**Etaient excusés :** M. BIENTZ Guy, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. LAMBLIN Jacques, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. SONREL Christophe.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Philippe COLIN

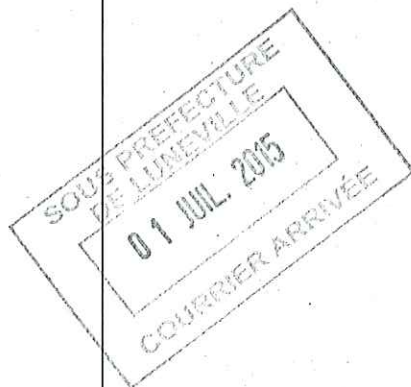
**2015-037**

Date de convocation  
16/06/2015

## Avenant au marché d'accompagnement dans l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER 2014-2020

Par délibération en date du 04 mars 2015, le Bureau syndical autorisait le Président à notifier le marché d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire et à la candidature LEADER 2014-2020 au cabinet ARGOS et à signer tous les pièces utiles à la réalisation de ce marché. La première étape de cette étude a permis d'établir la candidature LEADER 2014-2020 et de définir les objectifs stratégiques du projet de territoire.

Le cabinet ARGOS a ainsi animé 7 forums regroupant plus de 120 personnes différentes. Pour assurer correctement l'animation de ces forums, le Président a sollicité le cabinet ARGOS pour une prestation complémentaire d'animation et de formation du personnel du PETR pour un montant de 2 760 €. Cette prestation complémentaire doit faire l'objet d'un avenant au marché initial défini à 41 715 € TTC (avenant joint en pièce annexe). Le Président précise qu'un montant de 44 500 € est inscrit au budget 2015.



Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

Le Bureau du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire et à la candidature LEADER 2014-2020 pour montant de 2 760 €.
- AUTORISE le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

Date d'affichage

01/07/2015

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture le :



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lunéville

Le Président  
Hervé BERTRAND



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Le syndicat mixte du Pays du Lunévillois s'est transformé depuis le 13 mars en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural.

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois  
7 rue René Basset – 54300 LUNEVILLE

Président : Hervé BERTRAND

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Coopérative  
ARGOS  
47 avenue Alsace Lorraine  
BP 1523  
38025 Grenoble cedex 1

Tel 04 76 87 70 40 Fax 04 76 87 70 28  
Courriel [contact@argos-consultants.fr](mailto:contact@argos-consultants.fr)

Gérant : Michel BASSET



**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Accompagnement dans l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER 2014-2020

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 mars 2015

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 10 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 34 762.50 €
- Montant TTC : 41 715 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

## D - Objet de l'avenant.

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le marché initial d'accompagnement dans l'élaboration du projet de territoire et de la candidature LEADER 2014-2020 prévoyait dans le cadre d'une démarche participative l'animation et la conduite d'un travail devant mener à l'écriture et la présentation des enjeux et de la stratégie d'actions globale pour le projet de territoire. Il s'est avéré que l'animation de la démarche participative devait pouvoir s'étendre à l'ensemble des ateliers concernant la rédaction d'un diagnostic et la définition du plan d'actions du dossier de candidature LEADER. Il a été demandé au cabinet ARGOS de renforcer l'animation de ces ateliers sous forme participative et de former dans ce cadre les chargés de mission à cette forme d'animation. Cette démarche a fait l'objet d'une prestation complémentaire de la part du cabinet ARGOS.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Cocher la case correspondante.)*

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 300 €
- Montant TTC : 2 760 €
- % d'écart introduit par l'avenant 6.6 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 37 062.50 €
- Montant TTC : 44 475

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M.BASSET <i>Gérant de SARL Coopérative ARGOS</i>		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : LUNEVILLE , le .....

Signature  
*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

